



Clause notaire moisissures

Par **Valeriehkd**, le **11/09/2024** à **12:24**

Bonjour

Nous avons signé un compromis de vente pour acheter un appartement. Lors d'une visite après le compromis pour prendre des mesures dans l'appartement nous avons découvert un mur recouvert de moisissures dans le cellier. Ces moisissures n'étaient pas visibles lors de nos visites précédentes car cachées par la machine à laver et d'autres objets sur les étagères. Sommes nous en droit de demander quelque chose comme une clause pour un dédommagement des réparations à faire lors de la signature chez le notaire ou demander aux propriétaires de faire le nécessaire pour "remettre à neuf" le mur?

Merci pour votre réponse